
BARCELONE – Réunion conjointe : GAC et GNSO
Dimanche 21 octobre 2018 – 15h45 à 16h45 CEST
ICANN63 | Barcelone, Espagne

GHISLAIN DE SALINS : ... avec la GNSO. Bienvenue, donc. Merci d'être ici pour débattre avec nous. Les nouveaux arrivants ne savent peut-être pas ce que c'est que la GNSO. C'est l'organisation de soutien aux noms génériques et c'est l'un des organes les plus importants au sein de l'ICANN après le Conseil d'Administration. Ils sont responsables de l'élaboration de politiques pour l'espace des noms de domaine.

Je vais passer un petit peu en revue l'ordre du jour d'aujourd'hui pour voir si on est tous d'accord. Nous avons trois points. Nous allons commencer avec le dernier. Il y a un petit changement au niveau de l'ordre du jour. Nous allons commencer avec les PDP, les processus d'élaboration de politiques, le PDP 3.0 qui concerne une amélioration des PDP pour s'assurer qu'ils soient de plus en plus inclusifs. On va en parler avec les membres de la GNSO pour qu'ils nous expliquent un peu de quoi il s'agit. Ensuite, nous allons parler des mécanismes curatifs de protection de droits et du PDP qui se charge de cela. Il y a eu une discussion par rapport à cela au niveau du GAC hier. Et si nous avons du temps, nous allons parler du RGPD par rapport au WHOIS.

Y a-t-il des commentaires par rapport à cet ordre du jour ? S'il n'y en a pas, on adopte l'ordre du jour. Et avant de commencer, je vais donner la possibilité à Heather, Donna, Rafik et Julf de vous parler.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

HEATHER FORREST :

Bonjour. Je m'appelle Heather Forrest. Je sais qu'il y a plus de 100 nouveaux membres du GAC qui ont rejoint le GAC au cours de cette année. Je tiens à vous souhaiter la bienvenue, la bienvenue à tous ceux qui sont nouveaux dans l'environnement ICANN. Bienvenue à cette séance qui est régulière au cours de différentes réunions de l'ICANN. C'est l'occasion pour le GAC de se réunir avec la GNSO. Nous allons vous parler un petit peu de ce que nous faisons.

Vous avez reçu une lettre très récemment par rapport aux droits curatifs et vu l'urgence exprimée dans cette lettre, nous avons pensé que nous allions commencer par expliquer les PDP avant d'attaquer ce sujet qui est brûlant en ce moment. C'est pour cela que l'on a introduit ce petit changement de dernière minute au niveau de l'ordre du jour. Je pense que ce sera très utile de commencer par cette introduction avant d'attaquer les autres sujets si vous êtes d'accord, donc. Et je vois que vous êtes d'accord avec cet ordre du jour.

Je vais présenter mes collègues ici autour de la table. Donna Austin, Rafik Dammak, Julf Helsingius qui est la liaison entre le conseil de la GNSO et le GAC. Et on va donner une introduction à ce que fait la GNSO, ce que sont les processus d'élaboration de politiques et comment tout cela fonctionne.

Avant de passer la parole à Julf, qui va s'occuper de cette présentation, je vais voir si Rafik et Donna souhaitent dire quelque chose. Non, très bien. Julf, je vous donne la parole.

JULF HELSINGIUS : Merci Heather. Merci à tous ceux qui sont présents ici. J'ai envoyé une présentation.

MANAL ISMAIL : Je vois qu'on acquiesce au fond de la salle donc elle arrive, votre présentation.

JULF HELSINGIUS : Très bien. Pendant qu'on attend que la présentation se charge, je vais commencer à vous expliquer.

Nous sommes l'organisation de soutien aux noms génériques et nous sommes responsables de l'élaboration de politiques liées aux noms de domaine de premier niveau. Nous sommes les gardiens de processus d'élaboration de politiques ; c'est tout ce que nous faisons. Nous ne sommes pas une organisation de lobby des industries des noms de domaine et nous n'avons pas d'intérêts spécifiques. Nous sommes ici pour élaborer des politiques en utilisant les processus qui existent pour ce faire.

Maintenant, ce serait utile d'avoir la présentation avant que je continue d'avancer. On a l'impression que cela vient. Très bien, la voilà cette présentation. Diapositive suivante s'il vous plaît. Je ne vais pas passer en revue toutes les diapositives, je ne vais qu'en utiliser quelques unes. Là, très bien. Voilà.

Cela vous montre les membres du conseil de la GNSO. Diapositive suivante s'il vous plaît, très bien. Vous voyez ici la structure du conseil de la GNSO et de toute la GNSO. Vous voyez donc que nous avons deux chambres au sein de la GNSO : la chambre des parties contractante où il y a les registres, les opérateurs et les bureaux d'enregistrement et ensuite, la chambre de parties non contractantes où on a le groupe de représentants commerciaux et le groupe des représentants des entités non commerciales, on a la société civile et les OIG. Diapositive suivante s'il vous plaît. Très bien.

Ici, vous voyez le processus d'élaboration de politiques – je ne vais pas passer en revue tout le processus, il y a beaucoup d'étapes – mais vous voyez la forme que cela peut prendre. Le point le plus important dans ce schéma, c'est qu'il y a de multiples étapes où le produit de notre travail est publié pour consultation publique. Il y a une étape initiale où nous préparons le document initial. Nous avons un rapport préliminaire avant le rapport final. Et lors de cette publication du rapport intermédiaire, il y a une consultation publique. La diapositive suivante s'il vous plaît. Très bien.

Nous élaborons des politiques de consensus et c'est très important parce que lorsqu'il s'agit d'une obligation contractuelle entre les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre, il y a donc le besoin de définir des politiques qui soient consensuelles car elles seront contraignantes. Et il est très clair que ces politiques de consensus sont importantes pour ces relations contractuelles.

Ici, vous avez un terme en anglais qui s'appelle *picket fence*, c'est-à-dire la délimitation entre ce qui est contractuel et non contractuel, quels sont les domaines dans lesquels l'ICANN peut définir des politiques.

Tout le monde peut participer normalement à ce processus. Cela varie en fonction des PDP mais normalement, tout le monde peut participer au travail d'élaboration de politiques. Il y a certains cas particuliers avec des PDP qui ont des règles très particulières mais en général, tout le monde peut participer au PDP en tant que membre, en tant qu'observateur. Ils peuvent nous rejoindre à la moitié d'un processus ; c'est ouvert. Et la plupart du travail a lieu entre les réunions. Une grande partie du travail est fait par courriel, par téléconférences. Tout est fait à distance. Il y a une toute petite partie qui se fait pendant les réunions en face-à-face.

Heather, est-ce que vous voulez parler du PDP maintenant ?

HEATHER FORREST :

Je suis ravie de pouvoir vous présenter un projet que nous avons baptisé PDP 3.0. Il s'agit d'un projet qui fait référence à la troisième révision en quelque sorte de notre processus. Nous avons des règles et des procédures qui sont internes à la GNSO, les principes opérationnels de la GNSO en font partie ainsi que les lignes directrices pour le groupe de travail. Ces documents établissent comment les PDP doivent être mis en place, quels sont les documents nécessaires, etc.

Il y a certains aspects dans cette documentation qui ne sont pas tout à fait clairs. Il y a des aspects de cette documentation qui ne prennent pas en compte le fait que la communauté a beaucoup grandi, que les participants sont plus nombreux, qu'ils sont plus actifs et plus impliqués. Et il y a certains aspects de ces documents qui ne tiennent pas compte de questions pratiques, par exemple comment améliorer les processus d'élaboration de politiques en les rendant plus efficaces, plus transparents et plus responsables.

Nous avons commencé en janvier de cette année, janvier 2018, une discussion en interne avec le conseil de la GNSO – le conseil de la GNSO est l'organe formel qui gère les politiques au sein de la GNSO. Et donc nous avons entamé cette discussion pour essayer de voir comment nous pouvons améliorer les choses à travers les différentes réunions de l'ICANN, à partir des commentaires reçus pendant les réunions, dans les couloirs; on sait que l'on peut améliorer notre travail. Alors nous nous sommes dit : « Essayons de voir quels sont les domaines où nous pouvons apporter des améliorations. Essayons de trouver des domaines de travail où ces améliorations puissent être appliquées. » Nous avons essayé voir comment les différents groupes travaillent de manière collégiale, comment arrivent-ils à trouver un consensus, quels sont les rôles des présidents, coprésidents des différents groupes de travail pour faciliter le travail vers le consensus, quelles sont les difficultés auxquelles ces leaders sont confrontés lorsque les groupes deviennent de plus en plus importants. Il y a des groupes qui ont 100 membres alors qu'avant, il y a quelques années, il y avait des groupe beaucoup plus réduits. Cette taille augmentée des

groupes a un impact sur le travail. Comment peut-on essayer d'améliorer leur travail ?

La complexité également des sujets abordés, nos politiques deviennent de plus en plus complexes. Leur portée est de plus en plus importante et cela a bien entendu un impact sur notre travail.

En ce qui concerne le consensus, nous essayons d'identifier comment on détermine le consensus dans ce nouvel environnement.

Finalement, le rôle du conseil de la GNSO en tant que gestionnaire des PDP. L'Article 11 des statuts constitutifs de l'ICANN disent que le conseil de la GNSO est responsable de toute l'élaboration de politiques liées aux nouveaux gTLD et aux noms de domaine génériques de premier niveau, .com et tous les autres noms de domaine ainsi que les nouveaux noms de domaine. Il s'agit de plus de 1 000 noms de domaine de premier niveau et la GNSO a la responsabilité d'élaborer des politiques qui deviendront des obligations contractuelles par rapport à tous ces gTLD. C'est pour cela que ces politiques doivent être consensuelles. Alors comment doit-on s'adapter au niveau de ce rôle de gestionnaire dans ce nouvel environnement ?

Ce projet a été en cours depuis le début de l'année. Nous avons essayé de collecter les réactions de la communauté à Porto Rico. Nous nous sommes réunis avec la communauté par rapport à ce projet. Nous avons lancé un appel à contributions de la part de la communauté pour savoir quel est son avis par rapport aux domaines où nous pouvons améliorer. Il y a eu beaucoup de membres qui ont participé, il

y a eu des membres du GAC qui ont participé. Nous avons eu beaucoup de contributions. Ces contributions sont devenues des recommandations que la GNSO et le conseil de la GNSO ont considéré pendant leurs discussions, jusqu'à aboutir à 17 recommandations dont 14 font l'objet d'un consensus assez large au niveau de la GNSO. Et ils seront débattus à la réunion du conseil de la GNSO mercredi. Il faut encore clarifier le rôle des leaders des PDP ou comment nous explorons différents modèles pour être représenté au niveau des PDP. On a plusieurs positions et nous essayons de mettre en place des principes qui puissent nous être utiles au moment de la mise en œuvre.

Nous nous sommes mis d'accord par rapport à certains principes de haut niveau et ce sera le point de départ pour une nouvelle étape du processus où nous allons essayer de mettre en place ces changements au niveau de la GNSO. Il s'agira de changements qui se mettront en place en étapes successives. Nous avons des apprentissages à tirer des PDP, de EPDP et nous allons essayer toujours d'apporter des améliorations. Merci beaucoup.

JULF HELSINGIUS :

Diapositive suivante s'il vous plaît et encore une. Très bien. Pour finir cette présentation, nous encourageons toujours l'interaction entre les SO et les AC. Nous avons des agents de liaison des AS et des SO qui travaillent avec nous à la GNSO et nous avons nos propres agents de liaison avec les autres organisations dont le GAC. Nous essayons d'encourager la participation de tous aux PDP. Et pour le GAC, nous

avons un processus de participation précoce qui inclut un mécanisme de recherche rapide et nous pouvons rentrer dans le détail pour voir quelles sont les implications de tout cela pour le GAC.

J'aimerais finir en vous disant que malheureusement, ces deux derniers jours, j'ai eu des réunions qui entraînent en conflit les unes avec les autres et je n'ai pas pu être présent dans toutes les réunions de la GNSO. Désormais je vais essayer d'y participer dans la mesure du possible pour pouvoir discuter avec vous et répondre à toutes les questions concernant les PDP que vous pourriez avoir.

GHISLAIN DE SALINS :

Merci beaucoup, Heather et Julf, de ces présentations qui seront très utiles pour les nouveaux arrivants et pour les membres du GAC en général. Si vous avez des questions pour Heather et pour Julf ou pour les autres membres de la GNSO... Je vois l'Iran, la Suisse. Alors l'Iran s'il vous plaît ; vous avez la parole.

IRAN :

Merci beaucoup, merci aux membres de la GNSO de nous avoir rejoint ici et de passer un peu de temps avec nous.

Tout d'abord, je demande que pour d'autres réunions, la présidente du GAC attribue un peu plus de temps à la réunion entre la GNSO et le GAC. La GNSO est la structure la plus complexe de l'ICANN. Un grand éventail d'intérêts, de chambres, contractuelles, non contractuelles et des centaines d'experts, d'experts juridiques qui travaillent dans tous ces domaines. Et avant chaque réunion de l'ICANN, il y a des pages et

des pages qui sont écrites par rapport à l'avis du GAC. Et nous n'avons pas ces informations. Vous avez beaucoup plus d'informations que nous. Vous avez des experts, vous avez de l'argent, vous avez tout ce qu'il faut.

En ce qui concerne la recherche de consensus, j'ai une remarque par rapport à cela. S'il y a des difficultés concernant des politiques publiques, ce qui relève exclusivement du GAC et lorsqu'on participe aux préparations de la GNSO avec le temps limité dont nous disposons, quand vous arrivez au consensus, nous perdons toujours parce que nous ne sommes pas aussi nombreux que les autres. Les réunions vont entre 25 à 50 personnes et le GAC n'a que trois ou cinq représentants. Donc deux ou trois peuvent s'exprimer en général. Vous imaginez, donc, que nous n'avons pas la possibilité de participer à cette construction de consensus. Cela doit être modifié. Le consensus doit être établi autrement et non pas en fonction du nombre de personnes qui participent ou qui donnent leur avis.

Et il faudrait être un petit peu plus généreux avec nous et il faudrait nous traiter mieux pour qu'on puisse avoir un accès sur un pied d'égalité. Par exemple, nous avons le EPDP, six membres sur les neuf membres appartiennent à la GNSO ; 29 membres appartiennent à la GNSO même si le EPDP est sous la gestion de la GNSO. Mais le EPDP lié au RGPD ne relève pas seulement de la GNSO ; les gouvernements sont très impliqués même si les gens ne sont pas d'accord. Mais ce que vous avez fait, c'est que vous nous avez donné six sièges pour les parties non commerciales et trois sièges pour le GAC. Pourquoi ? Quelle est la difficulté ? Pourquoi nous devons être traités de cette

manière ? Pourquoi, eux, ils ont six sièges et parmi ces six... Parfois, si nous voulons faire un commentaire, vous nous dites qu'on n'a plus le droit de le faire. Et très souvent, les commentaires des gens qui ont plus de sièges sont mieux considérés que les nôtres. Il y a quatre membres du groupe non commercial et nous sommes toujours une minorité, y compris dans la distribution de sièges.

J'ai soulevé déjà cette question devant la présidente. La présidente a fait de son mieux pour essayer de changer les choses mais la situation reste la même. À l'ICG, nous étions sur un pied d'égalité par rapport aux autres membres mais ce n'est pas le cas maintenant.

Et pour ce qui est du consensus, il ne faut pas compter combien de personnes il y a, il faut se pencher sur le fond. Quand on parle de politique publique, on ne peut pas dégager un consensus de cette manière-là. Et à chaque fois, on nous dit : « Désolé, vous êtes en minorité. Vous pouvez nous faire parvenir un rapport de minorité. » Et cela ne résout pas le problème. Vous nous écoutez ou vous ne nous écoutez pas.

Alors je répète, je vous prie de reconsidérer le niveau de représentation. Et pour ce qui est des politiques publiques, les arrangements pour atteindre un consensus doivent être modifiés pour permettre aux gouvernements conformément aux statuts constitutifs qui leur accordent un statut particulier en ce concerne les politiques publiques, donc permettre à ces gouvernements de faire entendre leur voix et non pas de rester toujours en situation de

minorité. Je pense que vous êtes trop nombreux, vous allez trop vite, vous avez trop de réunions et nous ne pouvons pas vous suivre.

GHISLAIN DE SALINS : Merci beaucoup. Avant de passer la parole, je vais donner la parole à Jorge, peut-être, qui souhaitait s'exprimer.

SUISSE : Merci Ghislain. Bonjour, bienvenue, merci d'être venus à cette réunion traditionnelle entre le GAC et le conseil de la GNSO.

Pour ce qui est du projet PDP 3.0, je voulais partager avec vous le sentiment que j'ai eu quand j'ai vu les 13 recommandations. J'ai pensé que vous étiez sur la bonne voie. Je suis curieux, j'aimerais savoir quelles sont les trois recommandations qui ne sont pas soutenues par une grande majorité. Et j'espère que ce n'est pas l'une des recommandations à laquelle je vais faire référence par la suite. On a la recommandation deux par rapport à la façon dont les groupes de travail PDP doivent être composés et je pense que cette recommandation encourage la responsabilité, l'efficacité et la transparence ainsi qu'une participation plus informée du GAC.

Je pense que cette recommandation vise à ce que l'on suive un peu plus les lignes directrices des groupes comme celui du CCWG responsabilité et transparence. Je pense que c'est une condition préalable pour pouvoir résoudre les difficultés auxquelles on a été confrontés qui ont été bien identifiées pour vous et qui peuvent influencer la qualité des discussions et le dégagement d'un consensus

car cela permet au président du groupe de travail d'évaluer quel est le niveau de soutien pour une position particulière et comme Kavouss le disait, avoir une approche plus qualitative au lieu de quantitative lorsqu'il s'agit de dégager un consensus.

Et pour revenir à ma question, j'espère que cette recommandation ne fasse pas partie des recommandations qui ne sont pas soutenues par toute la GNSO. Merci.

GHISLAIN DE SALINS : Merci beaucoup Jorge. Heather ou Manal, vous voulez prendre la parole ?

MANAL ISMAIL : En fait, je crois que les questions sont plutôt adressées à la GNSO alors je cède la parole à Heather.

HEATHER FORREST : Merci beaucoup. Je vais changer l'ordre des questions. Merci beaucoup des commentaires que vous avez faits, Jorge.

La recommandation que vous avez identifiée ne se trouve pas parmi celles qui n'ont pas de soutien. Je voudrais dire que je dois être très précise et que je dois dire clairement quel est le soutien en principe.

Les commentaires que nous avons reçus des différents groupes des organisations de soutien et des comité consultatifs, cela nous prouve que nous devons travailler davantage pour améliorer ce texte parce

que cela ne concernait pas un accord sur une recommandation en particulier. Et la notion est peut-être clairement comprise mais il faudrait reformuler ce texte. Je ne veux pas que vous ayez l'impression que quelque chose a un soutien en principe ou pas et que l'on tienne cela pour acquis.

Je crois que Jorge est familier par rapport à ce document. Vous pouvez le suivre probablement. Je crois que les recommandations sont le numéro 7, la 8 et la 10, les recommandations qui vont être mises de côté pour le moment pour faire l'objet d'une analyse approfondie dans l'avenir.

Et quant aux thèmes spécifiques de ces recommandations, je voudrais les aborder peut-être après de manière personnelle, mais la recommandation identifiée par Jorge ne fait pas partie de ce petit groupe.

Pour revenir au commentaire de l'Iran, le processus pour la détermination du consensus n'est pas quelque chose qu'on se propose de modifier dans le travail sur le PDP 3.0 et pour cette raison. Le conseil de la GNSO a des procédures opérationnelles et des guides pour les groupes de travail disant que le consensus n'est pas un exercice lié au nombre de participants. Ce n'est pas dans les intentions de la GNSO de modifier cela. Nos efforts sont orientés à la création d'un consensus sur les normes pour parvenir à ce consensus. Et nous tenons compte des facteurs différents de ceux qui concernent le leader ou le président du groupe.

Ce leader ou ce président du groupe a des instructions précises pour former un groupe et pour être sûr d'avoir pris bonne note de toutes les opinions. Nous voyons qu'il y a plusieurs PDP qui sont de plus en plus larges, de plus en plus grands. Et le fait que tout le monde fasse des commentaires à cet égard présuppose une charge de travail accrue. Les commentaires que nous avons reçus ici, surtout sur l'EPDP, nous allons en parler avec les autorités du EPDP et le facilitateur de ce groupe pour qu'ils reçoivent les commentaires que vous avez faits par rapport à ce EPDP.

GHISLAIN DE SALINS :

Merci Heather. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre voulait prendre la parole par rapport au PDP 3.0 ?

MICHELE NEYLON :

Il y a certains points que l'on essaie d'expliquer. La vision générale a été collectée des membres du conseil de la GNSO et de la communauté dans son ensemble pour améliorer le processus du PDP. Un des points concerne l'essai d'amélioration du texte des recommandations avant le vote et avant de passer à la mise en œuvre. Donc les idées que nous soutenons sur les modifications concernaient l'amélioration du texte.

Quant à ce que l'Iran a dit, lorsque nous avons parlé du consensus et d'être en position gagnante, cela ne signifie pas que celui qui gagne peut tout emporter. L'idée, c'est que tout le monde cède dans la même proportion, tout le monde impose dans la même proportion,

tout le monde cherche à être en égalité de conditions. Que cela donne des bons résultats ou que cela fonctionne mieux ou pas, c'est variable et parfois, cela peut être douloureux. Il ne s'agit d'une situation dans laquelle vous avez gagné et nous avons perdu ou vice versa. Ce n'est pas un jeu.

GHISLAIN DE SALINS :

Merci Michele de l'information que vous venez de nous donner. Du côté du GAC, ce que nous voulons, c'est nous assurer que les processus de la GNSO et du PDP soient aussi inclusifs que possible, que l'on entende la voix de tous les membres de la communauté, y compris les gouvernements parce qu'il en va de même que pour le CCWG et ce qui nous est arrivé là-dedans. Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait parler à propos du PDP ? L'Iran.

IRAN :

J'ai une question spécifique liée à l'EPDP. La première est la suivante. D'abord, y a-t-il une charte ? Il y a une charte, je l'ai lue à plusieurs reprises. Bien que le PDP soit sous l'autorité de la gestion exclusive de la GNSO, comme la situation liée au RGPD ne concerne pas que la GNSO mais d'autres et surtout le GAC puisque cela concerne l'application de la loi, etc. et nous, de manière implicite ou explicite, nous avons été considérés comme une unité constitutive. Pourquoi n'avons pas, nous, reçu de consultation par rapport à la charte ?

Numéro deux, dans la charte, l'on s'attend à ce que l'équipe modifie ce qui signifie en anglais « changer, ajouter et éliminer ». Mais l'EPDP

réécrit les spécifications temporaires. À vrai dire, cette spécification temporaire a été préparée par l'ICANN sur la base du RGPD. Vous pouvez amender, modifier, changer, éliminer, mais vous ne pouvez pas réécrire. Vous êtes en train de réécrire cela depuis le début.

Parlons de l'objectif du propos de l'ICANN. Quel est l'objectif du bureau d'enregistrement, du registre, de l'opérateur de registre ? Que se passe-t-il par rapport à l'objectif des tiers ? Sommes-nous sur la bonne voie, donc ? Avons-nous le temps de tout finir avant la fin de la période qui est disponible ? Parce que quelque chose devrait remplacer cette spécification temporaire avec un caractère définitif ou bien nous n'aurons pas le temps de finir. Et comme on le dit en français, on ne peut tout faire à toute vitesse, vite fait mal fait. Et nous au sein du GAC, nous avons des difficultés avec cela. Il n'y avait pas cette suggestion de tout réécrire, de tout paraphraser.

Donc chère madame, chère présidente de la GNSO, hier, nous avons pris quatre heures et demi pour écrire trois lignes. Et il y a eu une unité constitutive des parties prenantes qui disant qu'il fallait avoir un accès et l'ICANN a besoin d'élaborer une politique. Et en fait, tout le monde a rejeté cette proposition. Donc que s'est-t-il passé ? Pourquoi cela s'est-il produit ?

Le groupe travaille à quelque chose comme la médiation, c'est quelque chose d'absolument nouveau au sein de l'ICANN. À quoi bon des médiateurs ? À quoi bon des intermédiaires ? Et ils nous disent : « Mais non, nous sommes là pour vous aider dans les négociations. » Mais comment, nous ne pouvons pas négocier nous

entre nous ? Nous n'avons pas besoin de médiateur ou d'intermédiaire externe. Au début, le médiateur a dit qu'il ne s'y connaissait pas trop dans le processus et à la fin, c'est eux qui décident de qu'il faut faire ? Je ne comprends pas, excusez-moi.

Je vous demande d'analyser ce processus pour voir si nous avons besoin d'avoir des instances de conseil supplémentaire pour voir comment travailler.

Et enfin, disons, on se réunit toutes les semaines, deux fois par semaine, deux heures chaque fois. Nous avons dit à plusieurs reprises que ceci n'était pas efficace et puis, c'est fatigant. Alors ce que nous avons dit, c'est de réduire ce temps et personne ne nous écoute.

Chère madame, ce que je vais dire ne vous concerne pas, disons c'est l'ICANN qui doit s'en occuper. Il y a eu une réunion dans un pays où l'on interdit l'entrée des participants d'autres pays. On ne peut pas avoir une réunion de l'EPDP dans un pays où l'on ne permet pas à certains citoyens d'un certain pays d'avoir un visa pour accéder à ce pays. Lorsqu'une interdiction est générale, il ne faut pas faire de réunion dans ce pays où l'interdiction est générale. Il y a eu une réunion, je n'ai pas pu y participer. J'ai voulu le faire à distance et l'une des personnes qui était dans le podium : « Monsieur Arasteh, vous ne pouvez pas parler parce que vous ne pouvez pas reprendre la parole parce que vous avez parlé le matin. » Je n'ai pas pu participer en personne et on ne m'a pas non plus permis de m'exprimer. Je voudrais que vous soyez un peu plus conviviaux avec nous.

GHISLAIN DE SALINS : Merci l'Iran. Nous avons encore 15 minutes. Nous allons aborder le reste de l'ordre du jour, à moins que quelqu'un dans le conseil de la GNSO veuille faire un commentaire final sur le PDP 3.0. Mais nous allons ensuite aborder le reste de l'ordre du jour.

HEATHER FORREST : Merci beaucoup Ghislain. On a soulevé ici plusieurs questions. Si nous révisons notre ordre du jour, lors de la dernière intervention, on a fait référence au RGPD et au EPDP plutôt qu'au PDP 3.0. Je crois que nous avons déjà abordé cela dans notre ordre du jour.

Il y a plusieurs questions qui ont été formulées. L'une d'elles était liée à la charte du EPDP et au fait que le GAC n'ait pas été consulté par rapport à cette charte. Les statuts de l'ICANN ont des clauses spécifiques qui font référence à un PDP accéléré. Le point 1A du processus accéléré d'élaboration des politiques de la GNSO des statuts dit cela et c'est la première fois en fait que la GNSO a lancé ce processus accéléré. Nous avons été très prudents par rapport au processus qu'il fallait suivre. Nous avons respectés tous les prérequis.

Dans cet article des statuts, on dit que le conseil de la GNSO peut seulement commencer un EPDP par l'intermédiaire d'un vote du conseil de la GNSO. L'on décrit ensuite les conditions formelles pour le début d'un EPDP ainsi que la présentation d'une charte. Nous avons suivi ces statuts constitutifs au pied de la lettre. Tout commentaire, toute inquiétude concernant la rédaction des statuts constitutifs peut être soulevée, mais nous avons fait vraiment attention pour nous

assurer que nous respectons toutes les conditions qui nous étaient imposées.

Il y a des commentaires que nous pourrions présenter aux leaders du EPDP. Rafik, c'est l'un des membres responsable de ce EPDP et nous pouvons aborder la question des visas, la question de la programmation des réunions. C'est quelque chose que nous pouvons essayer d'améliorer.

Pour cette question qui concerne les quatre heures que nous avons prises pour rédiger trois lignes, je rappelle au groupe que nous n'aimons pas faire tout cela pendant des heures mais un EPDP nécessite une recherche au sein de la GNSO et dans les services d'annuaire d'enregistrement. Tout cela a pris de longues années de travail et cela n'a pu couvrir qu'une partie des résultats. Ce qui se passe au sein de la GNSO peut prendre plusieurs années et peut prendre différents aspects dans différents contextes. Excusez-nous mais le PDP sur le RDS a pris des années. Si nous avons pu parvenir à un certain accord au bout de quatre heures, c'est une amélioration significative par rapport à ce que nous pouvions faire par le passé.

Bien sûr, ce sont des sujets controversés, il y a toute une série d'intérêts qui sont représentés dans ces débats et cela se reflète dans les dialogues et par rapport au temps que cela nous prend pour harmoniser les différentes positions. Donc personne parmi nous au sein de la GNSO a des attentes par rapport à la rapidité ou à l'efficacité de ces discussions. Lorsqu'il s'agit d'opinions qui sont tellement divergentes, il faut prendre du temps pour parvenir à un consensus et

c'est ce qu'impliquent les procédures opérationnelles de la GNSO. Il ne s'agit pas que d'une majorité simple. Les commentaires sur l'EPDP seront présentés à l'équipe correspondante.

GHISLAIN DE SALINS :

Nous allons maintenant nous occuper de la protection des droits et nous parlons des mécanismes correctifs. Manal a envoyé une lettre ce matin au conseil de la GNSO sur le conflit possible entre un avis du GAC qui est en vigueur sur les protections pour les OIG et les OING et l'accès aux droits curatifs et les résultats de l'examen ou de l'analyse que ferait le conseil de ce thème. Donc je cède la parole au GAC pour s'exprimer à cet égard.

HEATHER FORREST :

Je voudrais donner l'occasion aux assistants de la salle de faire des commentaires mais nous avons reçu cette lettre il y a une heure 45. Nous étions au beau milieu d'une discussion du conseil sur un autre thème et nous n'avons pas eu l'occasion de lire cette lettre. Avant de vous répondre, nous n'avons pas pris de décision par rapport au thème que nous traitons maintenant. Nous avons eu une discussion très solide ce matin au conseil par rapport aux options disponibles.

Nous avons aussi des inquiétudes par rapport à ces recommandations du rapport. Nous discutons à propos de ces options et que ce nous pourrions faire, nous avons écouté les inquiétudes, nous allons faire un suivi de tout cela dans les conversations du conseil demain ou mardi après-midi. Il n'y a pas encore eu de décision.

Je voudrais profiter de cette occasion pour vous écouter, vous, parce que cela, nous pouvons en discuter lors de nos propres réunions.

GHISLAIN DE SALIN : Merci beaucoup Heather. Manal.

MANAL ISMAIL : Je veux vous demander de nous excuser. Cette décision a été prise à la dernière minute par rapport aux discussions que nous avons eues hier, c'est pourquoi nous avons présenté la lettre si tard.

GHISLAIN DE SALIN : L'OMPI.

OMPI : Je veux faire un commentaire par rapport à ce thème.

Dans le communiqué d'Abu Dhabi, le GAC a fait référence à l'intégrité, la représentativité et d'autres aspects qui sont inclus ici dans les procédures.

L'on a demandé au Conseil d'Administration de s'assurer que ces mécanismes correctifs seraient cohérents par rapport à cela. Les OIG ont présenté des lettres au groupe de travail et c'est important pour nous de faire apparaître cela. Et cela n'a pas été inclus dans les recommandations.

La réaction de la GNSO par rapport au communiqué d'Abu Dhabi a été telle que le groupe de travail a fait des efforts pour une inclusion, un travail ouverte et une transparence. Il y a une forte représentation de la communauté de l'ICANN. Les résultats reflètent cette participation.

Le rapport final de ce groupe de travail fait entendre que le Conseil se réunit pour voir comment on va répondre à ce rapport. Nous avons un coprésident du groupe de travail qui a quitté son poste et qui a fait une déclaration de minorité : « Ce groupe de travail n'a pas pu établir une politique qui compte sur le soutien de tous les membres. » Ce que l'on indique, le processus de consensus de ce groupe de travail a été donné par une partie très réduite de ces membres de la communauté. Trois des sept membres ont participé à titre individuel sans représenter aucune unité constitutive de l'ICANN. Ma question est donc la suivante. Comment faisons-nous pour trouver des points communs entre le travail de la GNSO et ce coprésident qui a démissionné ?

GHISLAIN DE SALINS :

Merci Brian. Je crois qu'il y a un lien entre ce que vous dites et la question du PDP 3.0, comment garantir un traitement égalitaire pour tous les participants ? Je cède la parole à Heather pour qu'elle puisse y répondre.

HEATHER FORREST : J'encourage Donna et Rafik, mes collègues, à ne pas me permettre d'être la seule à s'exprimer. Je peux répondre, bien sûr, à certaines choses.

D'une part, un sous-produit du processus de consensus et justement cette possibilité qu'on ne puisse pas parvenir à un consensus complet. Dans un PDP, ce n'est pas une situation inhabituelle. Ce n'est pas certainement le cas que l'on puisse en conclure qu'il s'agisse d'une déclaration à minorité. Premier point donc.

Deuxièmement, c'est très difficile pour nous en tant que membres du conseil de la GNSO, en tant qu'administrateur du PDP, de faire quelque chose d'autre que d'implorer et de prier d'autres parties de la communauté de participer dans un PDP de la manière la plus large possible. Nous ne pouvons pas obliger les groupes intéressés à participer. À ce point, nous savons que les coprésidents ont fait des tentatives pour qu'il y ait une plus forte participation dans ce PDP. Et cela a été un défi constant pour nous. Comment pouvons-nous nous assurer qu'il y ait une représentation équitable dans un PDP ? Bien sûr, cela a eu un effet, un impact sur le rapport final.

Vous pouvez peut-être ne pas être au courant mais nous avons eu une conversation approfondie sur ce que nous pourrions faire par rapport à cette déclaration à minorité et par rapport au rapport final dans cette situation, lors d'un séminaire en ligne qui a eu lieu il y a quelques semaines avec les membres du conseil de la GNSO. Nous avons soulevé des questions, nous avons posé des questions pour comprendre si c'était à nous d'évaluer un rapport final et quel rôle

nous jouerions, par quel mécanisme nous pourrions remettre en question ce qui était présenté dans ce rapport.

Les discussions ont été vraiment des discussions approfondies à cet égard. Et il s'agissait de voir si le groupe avait vraiment fait ce qu'on lui avait demandé de faire, s'il avait respecté ses obligations par rapport aux procédures de consultation avec d'autres groupes.

Il y a eu une période de commentaires publics où il y a eu toute une série de commentaires par rapport à ce PDP et nous avons participé aux questions critiques. Et je crois que ces conversations se poursuivent pendant cette semaine.

Nous tenons compte de ce que vous venez de nous demander, Brian, nous en tiendrons compte dans les discussions de cette semaine.

GHISLAIN DE SALINS : Merci Heather.

SUISSE : Merci beaucoup. Jorge Cancio au micro. Désolé de prendre la parole encore une fois. Je voulais dire que je soutiens les points qui ont été évoqués par l'OMPI qui reflètent une position de longue date par rapport à ce que l'on appelle la coalition des OIG et par rapport à l'avis qui a été donné par le GAC dans le passé. Ce PDP a plusieurs problèmes au niveau des procédures, au moins vu de l'extérieur, les coprésidents. Il y a eu même une procédure spéciale en matière de conflit d'intérêt. Je pense qu'Heather a dû passer par ce type de

processus. Donc il y a eu une partie de la communauté qui a été affectée par ce PDP mais qui n'a pas participé directement au groupe de travail PDP, même s'il y a eu des commentaires faits par le GAC et les OIG.

Mais si je ne m'abuse, y compris dans un résumé que j'ai vu, il n'y a pas eu bonne réception côté groupe de travail par rapport à nos commentaires ou nos contributions, cette question, ces inquiétudes légitimes du GAC et des OIG.

Au-delà des formalités des procédures et au-delà de savoir s'il y a eu des consultations ou au-delà de savoir si les commentaires ont été pris en compte de manière formelle, je pense qu'il faut aller dans le fond de la question et éviter qu'il y ait des conflits. C'est pour cela que dans la lettre, on fait référence à la recommandation 5 de notre groupe de consultations conjoint.

J'espère que nous allons pouvoir éviter de prendre la route la plus longue et que nous allons essayer de rendre les choses plus faciles pour éviter tout conflit à cet égard. Merci.

GHISLAIN DE SALINS :

Merci beaucoup Jorge. Y a-t-il d'autres membres qui souhaitent prendre la parole ? Si vous voulez prendre la parole, il faudrait être très bref. Il ne nous reste que quelques minutes. L'Iran s'il vous plaît.

IRAN :

Merci. Je pourrais prendre deux ou trois minutes. Je suis vraiment déçu de la réponse inflexible et radicale qui a été donnée à ma question. Les statuts constitutifs ne sont pas ratifiés par les gouvernements. Mais même dans les conventions de constitution, il y a deux éléments : il y a des lettres et les faits. Le Conseil a lu la lettre mais il y a aussi ce qu'il y a dans le fond de cette lettre. Rien ne vous empêche de vous montrer flexible pour essayer de satisfaire aux demandes des membres.

Ensuite, pour ce qui est du consensus, nous avons eu un ICG pour la transition du rôle de coordination des fonctions de l'IANA et nous avons dégagé des consensus. Dans cette démarche de dégagement de consensus, on disait qu'avant de demander à la minorité de fournir leur point de vue, c'est la tâche du président d'entamer des discussions en profondeur avec la minorité pour pouvoir satisfaire cette minorité et essayer de trouver un consensus. Cela n'existe pas dans votre charte. On ne devrait pas dire : « Très bien, vous êtes une minorité. Écrivez votre rapport de minorité. »

Le président doit faire tout en son possible à travers des discussions avec les minorités pour essayer de voir quelle est la situation pour essayer de comprendre et pour essayer de satisfaire dans la mesure du possible ce que cette minorité demande. S'il n'y a pas d'autre recours, à ce moment-là, établir un rapport de minorité, mais c'est le dernier recours.

GHISLAIN DE SALINS :

Merci beaucoup pour ces deux points.

Je vais maintenant donner la parole à Heather si elle veut faire une remarque finale. Merci à tous les membres de la GNSO qui se trouvent dans la salle aujourd'hui.

HEATHER FORREST :

Merci beaucoup, Ghislain, Manal, les membres du GAC, de nous avoir reçus aujourd'hui.

Pour ce qui est de votre commentaire concernant le PDP des droits curatifs, la lettre que nous avons reçue est générale et les inquiétudes sont très spécifiques. Donc nous aimerions avoir une certaine articulation entre les problématiques spécifiques parce qu'encore une fois, ce n'est pas trop tard. Nous n'avons pas encore décidé de quoi que ce soit. Les discussions se poursuivent. Et donc je pense que si vous pouvez nous communiquer de manière plus spécifique quelles sont les inquiétudes dans le détail, nous pourrions nous y pencher avant la séance de mercredi. Le plus d'informations dont on disposera facilitera les choses.

MANAL ISMAIL :

Merci beaucoup Heather, merci Ghislain, merci à tous. Cela conclut notre séance avec la GNSO. Nous avons une petite pause et je vous demande de revenir dans la salle à 5:00. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]